


 SÉANCE DU 13 avril 2023
 (Date de convocation 07 avril 2023)

Délibération N° 20230413-8d

Le treize avril deux mille vingt-trois à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Conseillers en exercice : 15
 Nombre de présents : 11
 Nombre de votants : 15
 Pour : 15
 Contre : 0
 Abstention : 0

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, M. Benjamin Soucaze-Soudat, M. Thierry Ribeiro, Mme Sarah Laguerre, Mme Charlotte Foubert, Jean-François Rabaud formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents : M. Thibaut Maurin (procuration donnée à M. Etienne Lay), Mme Mélissa Pujo-Menjouet (procuration donnée à Mme Sarah Laguerre), Viviane Torné (procuration donnée à M. Jean-François Rabaud) et Aurore Ville (procuration donnée à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard).

Secrétaire de séance : Charlotte Foubert.

Objet : Réfection de l'aire de jeux place du Castet

Monsieur le Maire explique que l'aire de jeu située au cœur du bourg de Campan, place du Castet est très vieillissante et ne répond plus aux exigences réglementaires. Elle comporte actuellement une structure pour les enfants de 3 à 12 ans. C'est le seul équipement pour les enfants du village et les enfants de passage (y compris pour les autres hameaux du village puisque l'autre structure se situe à Payolle). Son attractivité n'est donc plus à démontrer. Elle est occupée tout au long de l'année ce qui en fait un équipement structurant pour le village.

Le projet consiste à démonter la structure existante et à la remplacer par un équipement ludique et intégré qui répond aux attentes des petits usagers, et aux exigences réglementaires.

Le coût total de l'opération est estimé à 20 000€, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	€	RECETTES	€	%
Aire de jeux Castet	20 000 €	ETAT	9 000 €	45%
		CR	5 000 €	25%
		Autofinancement	6 000 €	30%
TOTAL	20 000 €	TOTAL	20 000 €	

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de rénover l'aire de jeux du Castet selon les modalités présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **Article 1er** : de rénover l'aire de jeux du Castet selon les modalités présentées ci-dessus,
- **Article 2** : d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- **Article 3** : de solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Conseil Régional selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **Article 4** : de mandater Monsieur le Maire à tout mettre en œuvre pour la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait pour extrait conforme
 Le Maire
 Alexandre Pujo-Menjouet

